



## Association de Protection du Site des Petites Dalles (APSPD)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901  
RNA : 762002055

2, Rue Joseph Heuzé - 76540 - Les Petites Dalles

[www.protection-petitesdalles.fr](http://www.protection-petitesdalles.fr)

### APPEL DE COTISATION 2022

Chers résidents et amis des Petites Dalles,

Notre association a pour but la protection du site des Petites Dalles, la préservation de notre station balnéaire, de sa plage et de ses abords terrestres ou maritimes. Elle a notamment pour mission le maintien de la qualité de vie, la protection de la faune et de la flore terrestre et maritime, le respect des impératifs écologiques, l'amélioration de la sécurité et la prévention des risques d'accident et de pollution.

Concernant le projet d'éoliennes géantes devant la plage, notre ultime action devant le Conseil d'Etat n'a malheureusement pas abouti. Tous les recours contentieux étant désormais épuisés, nous ne pouvons donc plus stopper ce projet. Nous remercions vivement tous ceux qui ont participé à notre lutte.

Plusieurs sujets importants sont actuellement en discussion avec les communes de Saint-Martin-aux-Buneaux et Sassetot-le-Mauconduit tels que l'amélioration des accès à la plage, le projet de bassins de rétention pour endiguer les fréquentes inondations, le ramassage des ordures, mais aussi une extension de la couverture de surveillance de la plage, et la fin du chantier d'enfouissement des réseaux...

Nous vous invitons à nous rejoindre en réglant votre cotisation par virement :

IBAN : FR76 1142 5009 0008 9993 6081 523

ou par chèque au siège de l'Association : 2 rue Joseph Heuzé - 76540 Les Petites Dalles

Pour tout renseignement concernant notre association : [asso.protect.dalles@gmail.com](mailto:asso.protect.dalles@gmail.com)

---

#### **Cotisation 2022**

(par personne 15 €, par couple 30 €, membre bienfaiteur 50 €)

Nom..... Prénom .....

E-mail.....@.....

Téléphone portable.....Téléphone fixe.....

Adresse locale.....

Adresse 2 (facultatif).....